



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juillet 2007
Français
Original : anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité à Addis-Abeba, Khartoum, Accra, Abidjan et Kinshasa, du 14 au 21 juin 2007

I. Introduction

1. Le présent rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique menée du 14 au 21 juin 2007 contient trois sections indépendantes correspondant aux visites effectuées à Addis-Abeba, Khartoum et Accra, et Abidjan et Kinshasa, respectivement. À la fin de chaque section sont énoncées des recommandations spécifiques adressées au Conseil. Le rapport fait suite à l'exposé des chefs de la mission du Conseil en Afrique, présenté au Conseil le 26 juin 2007 (voir S/PV.5706).

2. Dans sa lettre datée du 11 juin 2007 (S/2007/347), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé de dépêcher une mission à Addis-Abeba, Khartoum, Accra, Abidjan et Kinshasa du 14 au 21 juin 2007. Le mandat et la composition de la mission sont énoncés dans l'annexe I au présent rapport. La mission a été conduite conjointement par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, Sir Emyr Jones Parry, et le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation, l'Ambassadeur Dumisani Kumalo. La mission a quitté New York le 14 juin 2007. Elle s'est rendue au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, à Khartoum et à Accra.

II. Addis-Abeba, Karthoum et Accra

3. Durant sa visite au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, la mission a rencontré le Président de la Commission de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, et d'autres membres de la Commission, notamment le Commissaire pour la paix et la sécurité, Saïd Djinnit, ainsi que du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

4. À Khartoum, la mission a rencontré le Président soudanais Omar Hassan Ahmed Al-Bashir; l'Assistant principal de celui-ci, Minni Arkou Minnawi; le Ministre des affaires étrangères, Lam Akol; le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Abdalmahmoud Abdalhaleem Mohamad; les gouverneurs des trois États du Darfour; d'autres hauts responsables du Gouvernement d'unité nationale; et la direction de la Mission des

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Nations Unies au Soudan. Le Conseil était accompagné lors de ses réunions à Khartoum par le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour le Soudan, Taye Brook Zerihoun.

5. À Accra, la mission a rencontré le Président de la République du Ghana et Président de l'Union africaine, John Kufuor, ainsi que le Ministre des affaires étrangères, Nana Akufo-Addo.

A. Historique et contexte

6. La mission du Conseil de sécurité s'est rendue à Addis-Abeba et Accra pour procéder à des échanges de vues avec les dirigeants de l'Union africaine et de la Commission de l'Union africaine sur les moyens de maximiser les relations entre le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Union africaine, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Elle a cherché également à discuter des mécanismes permettant d'établir des liens plus étroits entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine dans les domaines de la prévention des conflits, la médiation, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, ainsi que les moyens d'appuyer et d'améliorer la base de ressources et la capacité de l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine.

7. La mission souhaitait discuter avec les responsables de l'Union africaine de la situation en Côte d'Ivoire, en Érythrée, en Éthiopie, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan et au Tchad, et dans la région des Grands Lacs (Armée de résistance du Seigneur). Elle a aussi entendu un exposé de l'Union africaine sur la situation aux Comores.

8. La mission du Conseil de sécurité s'est rendue à Khartoum à l'invitation du Gouvernement soudanais, comme énoncé dans la lettre datée du 16 mai 2007 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies. Cette visite avait pour objectif de réaffirmer l'attachement du Conseil à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Soudan, et la détermination de la communauté internationale à aider le Soudan à réaliser son développement dans la paix. Le Conseil souhaitait examiner la mise en œuvre de l'Accord de paix global régissant le processus de paix Nord-Sud. Il souhaitait également encourager toutes les parties à appliquer pleinement l'accord de cessez-le-feu et à participer de manière constructive au processus de paix et aux prochains pourparlers qui seront organisés par les envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine pour le Darfour.

9. La visite de la mission du Conseil à Addis-Abeba, Khartoum et Accra s'est déroulée au moment où l'Union africaine et l'ONU arrêtaient définitivement leurs plans pour s'engager dans un partenariat sans précédent au Darfour. Ce partenariat s'appuie sur une médiation conjointe visant à faire progresser le processus politique et le déploiement d'une opération hybride ONU-Union africaine, conformément aux accords conclus à la réunion de haut niveau sur le Darfour tenue le 16 novembre 2006 à Addis-Abeba et comme approuvé le 30 novembre 2006 dans le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 19 décembre 2006 (S/PRST/2006/55). La visite a suivi l'acceptation le 12 juin 2007 par le Gouvernement soudanais des plans de l'Union africaine et de l'ONU pour l'opération hybride au Darfour, tels qu'énoncés dans le rapport du Secrétaire général en date du 5 juin 2007 (S/2007/307/Rev.1)

B. Exposé détaillé

1. Coopération entre l'Union africaine et l'ONU pour le maintien de la paix et de la sécurité

10. Lors de ses réunions avec les responsables de l'Union africaine, la mission a noté qu'un élément essentiel des relations de l'ONU avec l'Union africaine était la coopération entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine visant à atteindre l'objectif commun qu'est l'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique. Elle a rappelé à ce propos le Document final du Sommet mondial de 2005 et la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité, où était reconnue la nécessité de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine aux fins de la prévention et du règlement des conflits. La mission souhaitait examiner la situation et les perspectives en matière de renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU dans les domaines du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, notamment s'agissant de la Force africaine d'intervention.

11. Le Président de la Commission de l'Union africaine, le Président Konaré, a remercié le Conseil de sécurité de son engagement continu avec l'Union africaine sur les questions africaines. Alors que les relations entre les deux organisations continuaient d'évoluer, il envisageait un partenariat plus cohérent dans le cadre duquel les efforts déployés pour maintenir la paix et la sécurité évitaient les doubles emplois. Cette cohérence passait par des arrangements novateurs, une analyse stratégique conjointe et l'harmonisation des procédures de prise de décisions. Cela nécessiterait également la mise en place d'une force d'intervention rapide pour apporter des réponses régionales immédiates aux conflits africains. Le Président a demandé instamment au Conseil de sécurité de reconnaître les efforts africains d'intégration régionale et, à ce propos, d'harmoniser les efforts de la représentation de l'ONU en Afrique.

12. En sa qualité de Président de l'Union africaine, le Président Kufuor a qualifié la visite de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de symbole de la coopération existant entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité. Pour renforcer encore cette relation, le Président Kufuor a demandé instamment au Conseil de sécurité de considérer que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine était son prolongement. Il a demandé au Conseil de sécurité d'aider à renforcer l'Union africaine, afin qu'elle puisse répondre efficacement aux conflits sur le continent africain au nom du Conseil de sécurité. À cette fin, le Président Kufuor a réaffirmé la nécessité d'une relation plus structurée et plus formelle entre les deux organes, caractérisée par un partenariat et un respect mutuel.

13. S'agissant du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, la mission a appris à Addis-Abeba que la mise en place de l'architecture africaine de paix et de sécurité revêtait un rang de priorité élevé et était un domaine dans lequel des progrès étaient faits. Néanmoins, en faire une réalité opérationnelle était une tâche gigantesque, qui nécessitait que la communauté internationale joue un rôle actif, en particulier aux fins de la mise en place de la Force africaine d'intervention. L'Union africaine, en déployant ses forces de maintien de la paix au Burundi, au Darfour et en Somalie, avait fait preuve d'un avantage comparatif par rapport à l'ONU, même si le financement, le déploiement et la viabilité de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) reflétaient les problèmes que le développement de

la capacité de maintien de la paix de l'Union africaine posait sur le long terme. Malgré les initiatives de renforcement des capacités en cours, notamment la création bienvenue de l'équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la mise en place de la Force africaine d'intervention, l'absence de financement prévisible demeurait un obstacle majeur à une approche viable. Dépendre du financement des donateurs volontaires empêchait une planification sur le long terme et dissuadait les pays susceptibles de fournir des contingents.

14. Lors de sa réunion avec le Conseil de paix et de sécurité, la mission a reconnu qu'il était nécessaire de renforcer la coopération entre les deux Conseils et a déclaré qu'elle espérait que des réunions conjointes annuelles conduiraient aussi à une coopération renforcée entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine. Les membres du Conseil de paix et de sécurité ont réaffirmé la responsabilité première du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et ont demandé au Conseil de sécurité de reconnaître que les activités entreprises par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies étaient mises en œuvre au nom de la communauté internationale. Selon ce même principe, le Conseil de paix et de sécurité a également demandé instamment au Conseil de sécurité d'étudier la possibilité de financer des missions de soutien à la paix de l'Union africaine en utilisant les contributions mises en recouvrement, comme demandé dans la décision de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine [Assemblée/AU/Dec.145(VIII)]. Enfin, le Conseil de paix et de sécurité a déclaré qu'il était nécessaire que les deux Conseils harmonisent la prise de décisions concernant la paix et la sécurité en Afrique.

15. La mission a reconnu la nécessité de mettre en place des mécanismes permettant à l'ONU et à l'Union africaine de partager les meilleures pratiques et l'analyse stratégique. Elle a insisté aussi sur la nécessité d'obtenir régulièrement des informations de l'Union africaine sur les activités de maintien de la paix approuvées ou autorisées par le Conseil de sécurité.

16. Dans un communiqué commun publié le 16 juin (voir annexe II), le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se sont engagés à forger une relation plus solide et plus structurée et à partager l'information sur les situations de conflit inscrites à l'ordre du jour des deux organes. Ils ont aussi exprimé leur appui au renforcement de la capacité de la Commission de l'Union africaine dans des domaines tels que la planification et la logistique, en particulier la mise en place d'une capacité de maintien de la paix dotée de ressources adéquates. Ils sont convenus d'examiner, sur la base du prochain rapport du Secrétaire général, les modalités à suivre pour appuyer et améliorer de façon durable la base de ressources et la capacité de l'Union africaine, et d'étudier la possibilité de financer une opération de maintien de la paix entreprise par l'Union africaine. Les deux organes ont conclu en outre que des réunions annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se tiendraient à Addis-Abeba ou à New York, et ils se sont déclarés favorables à une coopération plus étroite et au partage des données d'expérience sur les méthodes de travail entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine. Enfin, les deux organes ont encouragé des consultations étroites entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU alors que des décisions étaient élaborées sur les questions touchant la paix et la sécurité en Afrique.

17. À Accra, le Président Kufuor s'est félicité du communiqué commun et a souligné la nécessité d'aller au-delà des promesses et de les traduire dans l'action. L'Union africaine pour sa part était résolue à jouer son rôle en vue de réaliser la paix et le développement sur le continent.

2. Le Soudan/Darfour et la situation régionale

Les consultations à Addis-Abeba

18. Avant son arrivée à Khartoum, la mission a discuté de la situation au Soudan et dans la région avec des responsables de l'Union africaine. Durant ces discussions, la mission a réaffirmé son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Soudan, à l'Accord de paix global et à la recherche d'un règlement global de la crise au Darfour. Ce dernier nécessiterait une assistance humanitaire continue, un processus politique durable et viable et une sécurité renforcée dans la région, conformément aux accords conclus à Addis-Abeba et à Abuja en novembre 2006. La mission et les responsables de l'Union africaine ont passé en revue les préparatifs en cours pour la reprise des négociations politiques au Darfour, conduites par l'Union africaine et les envoyés spéciaux des Nations Unies. À la suite de l'acceptation par le Gouvernement soudanais le 12 juin 2007 des plans de l'Union africaine et de l'ONU pour une opération hybride de maintien de la paix au Darfour, la mission du Conseil de sécurité et les responsables de l'Union africaine ont discuté de mesures spécifiques pour l'application desdits plans, y compris la mesure dans laquelle les pays africains qui fournissent des contingents sont prêts à fournir des contingents à l'opération hybride.

19. Le Président de la Commission de l'Union africaine a déclaré que la situation au Darfour était inacceptable et a souligné ses répercussions pour la paix et la sécurité dans la région. Il a souligné que l'Union africaine attachait une grande importance à la souveraineté d'un Soudan démocratique et il a fait valoir que la détérioration des relations entre le Tchad et le Soudan à la suite de la signature en mai 2006, à Abuja, de l'Accord de paix pour le Darfour était une des principales raisons pour lesquelles l'Accord d'Abuja n'avait pas été mis en œuvre. De nouvelles négociations étaient nécessaires. Si un cessez-le-feu était urgent, tant que l'on ne s'attaquait pas aux causes du conflit, les combats risquaient de reprendre. Selon le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, des preuves de la sérieuse volonté de la communauté internationale de faciliter un règlement de paix global et d'appuyer sa mise en œuvre selon un calendrier clair et une feuille de route constituaient une mesure d'incitation essentielle pour amener les non-signataires de l'Accord de paix pour le Darfour à se joindre au processus de paix. Les responsables de l'Union africaine ont souligné la nécessité d'encourager tant le Gouvernement que les rebelles à s'engager dans le processus politique conduit par l'Union africaine et l'ONU selon les calendriers énoncés dans la feuille de route élaborée par les envoyés spéciaux.

20. S'agissant du maintien de la paix au Darfour, le Président de la Commission de l'Union africaine a souligné qu'il était urgent de faire face à la crise financière persistante que traversait la MUAS, qui avait provoqué de longs retards dans le versement des soldes des contingents. Il a confirmé qu'il considérait que l'acceptation par le Gouvernement soudanais de l'opération hybride était sans condition. Il a demandé instamment au Conseil de sécurité d'adopter une résolution autorisant l'opération et a recommandé un financement par les Nations Unies. Selon lui, un financement garanti permettrait d'avoir suffisamment de contingents africains pour conserver le caractère africain de l'opération. Entre-temps, selon le

Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité, la prorogation du mandat de la MUAS au-delà du 30 juin 2007 nécessitait la garantie des ressources nécessaires pour qu'elle puisse poursuivre ses opérations. La pleine mise en œuvre des modules d'appui initial et d'appui renforcé de l'ONU pour la MUAS et le déploiement de deux bataillons supplémentaires étaient une base nécessaire pour mettre en place l'opération hybride.

21. La mission a souligné que le Conseil de sécurité ne pouvait recommander le financement de l'opération hybride par l'ONU que si l'on faisait preuve de responsabilité et de transparence dans la gestion des ressources et si les Nations Unies prenaient part au commandement et au contrôle. Les responsables de la Commission de l'Union africaine ont confirmé que les arrangements relatifs au commandement en cours d'élaboration par l'Union africaine et l'ONU assuraient une souplesse maximale et feraient fond sur l'expérience de l'ONU en matière de maintien de la paix.

22. Tout en reconnaissant que la coopération entre l'Union africaine et l'ONU devait être fondée sur un partenariat sur un pied d'égalité, la mission a souligné la nécessité pour l'ONU de demeurer le centre de procédures harmonisatrices du règlement des conflits, conformément à la Charte des Nations Unies qui oriente la coopération entre l'ONU et les organisations régionales.

Les réunions à Khartoum

23. À Khartoum, le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général a insisté auprès de la mission sur l'importance de la tâche restant encore à accomplir pour mener l'opération de maintien de la paix hybride et assurer la sécurité des habitants du Darfour. Bien que la situation en matière de sécurité se soit améliorée depuis la visite effectuée en juin 2006 par la mission du Conseil de sécurité, de nouvelles avancées dans le processus de paix étaient cruciales, tout comme la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix global.

24. À l'occasion de rencontres distinctes avec le Président soudanais et son Ministre des affaires étrangères, la mission a examiné la situation au Darfour et la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Le Ministre des affaires étrangères a affirmé l'attachement sans équivoque de son gouvernement aux principes retenus lors de la réunion d'Addis-Abeba aux fins d'un règlement pacifique du conflit au Darfour, et a souhaité la poursuite du dialogue et des consultations avec la communauté internationale dans l'esprit de cette même réunion. Le Président et le Ministre ont tous deux confirmé qu'ils acceptaient sans réserve l'opération hybride menée par l'ONU et l'Union africaine.

25. La mission a réaffirmé la détermination du Conseil de sécurité à s'employer à mettre fin au meurtre de parties innocentes au Darfour, à assumer sa part des efforts pour mettre un terme aux actes de violence perpétrés par toutes les parties et à aider à assurer aux civils la protection voulue. À cette fin, elle a engagé toutes les parties à œuvrer pour la paix au Darfour et à mettre en œuvre rapidement les conclusions adoptées à l'issue de la réunion d'Addis-Abeba. Elle s'est félicitée que le Gouvernement ait accepté l'opération hybride, qui aurait un caractère principalement africain, bien que du personnel et des moyens non africains soient également requis. L'unité de commandement serait préservée, et les dispositions relatives au commandement et au contrôle seraient conformes aux processus des Nations Unies. L'opération serait menée conformément aux dispositions énoncées

dans les plans relatifs de l'Union africaine et de l'ONU à l'opération hybride au Darfour figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2007/307/Rev.1) et serait mandatée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Sur la base de ces arrangements, la mission a confirmé que le Conseil de sécurité autoriserait l'opération hybride et recommanderait son financement au moyen du budget statutaire de l'Organisation.

26. La mission a ajouté les points suivants : il fallait faire preuve de retenue, respecter le cessez-le-feu et améliorer l'accès de l'aide humanitaire; la réunion devant se tenir à Paris le 25 juin mettrait l'accent sur le financement de la MUAS, ainsi que sur le passage de l'assistance humanitaire au développement; il fallait redonner vigueur au processus politique, grâce à un engagement plus ferme de toutes les parties; il était essentiel d'accomplir des progrès quant au désarmement des Janjaouid; un accord sur le statut des forces semblable à celui relatif à la Mission des Nations Unies au Soudan devrait être adopté pour le Darfour afin que le déploiement du personnel des Nations Unies au Soudan obéisse à un régime juridique commun; enfin, il faudrait réduire au minimum les obstacles bureaucratiques, dans le domaine douanier par exemple. En réponse aux divers exposés présentés par le Gouvernement, plusieurs membres de la mission ont déclaré que la situation qui y était décrite était différente de celle qui ressortait des informations fournies par les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain. Les membres de la mission se sont par ailleurs enquis de la position du Gouvernement concernant les poursuites engagées par la Cour pénale internationale (CPI).

27. À l'occasion des séances d'information initiales et en réponse aux points soulevés par la mission, le Président, le Ministre des affaires étrangères et d'autres responsables soudanais ont déclaré que les conditions de vie étaient meilleures au Darfour que dans bien d'autres régions du Soudan et que les activités des non-signataires de l'Accord de paix au Darfour étaient la principale cause de l'insécurité et de la détresse humanitaire; qu'il n'existait aucun problème de sécurité dans les zones où étaient déployées les Forces armées soudanaises ou les forces de police du Gouvernement soudanais; que la plupart des routes du Darfour étaient sûres et permettaient à l'aide humanitaire un accès sans entrave; que les mécanismes de coordination des activités humanitaires portaient leurs fruits; et que le désarmement des Janjaouid suivait son cours. Le Gouvernement a également déclaré que le Soudan n'était pas signataire du Statut de Rome portant création de la CPI. Le Président et d'autres responsables du Gouvernement soudanais ont exprimé leur mécontentement face aux menées des groupes rebelles dont ils ont déclaré qu'ils compromettaient la paix et la stabilité au Darfour, ont souligné que le Gouvernement soudanais avait le droit de maintenir la sécurité au Soudan et ont engagé le Conseil de sécurité à faire pression sur les groupes rebelles au Darfour et à recommander à l'Assemblée générale d'autoriser le financement de l'opération hybride au moyen du budget de l'ONU.

28. La mission et ses interlocuteurs soudanais ont convenu qu'il importait de tirer parti de l'élan imprimé par la visite de la mission à Khartoum pour accomplir des progrès plus rapides s'agissant du processus de paix, du maintien de la paix et de l'aide humanitaire. La mission a clairement exposé le souhait du Conseil de voir s'accélérer les avancées sur la voie politique. Le Gouvernement a confirmé sa détermination à continuer de progresser résolument sur cette voie conformément au Consensus de Tripoli, qui engageait à faire converger toutes les initiatives régionales dans le processus mené par l'Union africaine et les Nations Unies.

Parallèlement, le Conseil demanderait que soient fixées des échéances pour le déploiement au Darfour de l'opération hybride et s'emploierait à élaborer les modalités d'autorisation relatives à cette opération.

29. Tous les interlocuteurs de la mission ont fait valoir qu'il importait de traiter les aspects régionaux de la crise au Darfour. Pour ce qui était de la frontière soudano-tchadienne, la mission a évoqué l'état des relations bilatérales et la nécessité d'un cessez-le-feu, ainsi que celle d'assurer la sécurité des personnes déplacées. Elle a fait observer que le Conseil s'employait avec le Secrétaire général à élaborer des plans concernant la protection des camps de réfugiés. À Addis-Abeba, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avait annoncé à la mission la présentation dans les jours qui suivraient d'un rapport sur la visite qu'il avait récemment effectuée au Tchad au sujet de la mise en œuvre de l'Accord de Tripoli entre ce pays et le Soudan. Le Ministre des affaires étrangères a déclaré que le Gouvernement soudanais espérait que la visite à Khartoum du Président tchadien, Idriss Déby, prévue le 25 juin, serait l'occasion de progrès sur la voie de la normalisation des relations.

30. S'agissant du processus de paix nord-sud, le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général a informé la mission que l'on s'approchait de jalons essentiels dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global : l'ouverture du processus d'enregistrement en vue des élections (reportées à février 2008) et le redéploiement des forces armées de chaque côté de la frontière délimitée le 1^{er} janvier 1956 (l'échéance étant fixée au 9 juillet 2007). Faute d'un accord quant au tracé de la frontière, l'un et l'autre processus étaient toutefois compromis.

31. Les interlocuteurs du Gouvernement soudanais, y compris le Secrétaire d'État à la Présidence de la République, Tilar Deng, ont informé la mission des progrès enregistrés quant à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, notamment la constitution du Gouvernement d'unité nationale, du Gouvernement du Sud-Soudan et des assemblées législatives à Khartoum et dans le sud. M. Deng a déclaré que l'impossibilité de procéder à la démarcation de la frontière nord-sud empêchait de progresser dans d'autres domaines, comme le partage des recettes pétrolières, le statut d'Abyei, le redéploiement des forces militaires et l'intégration ou le démantèlement d'autres groupes armés. La mission a été informée par le Gouvernement que la question d'Abyei était sur le point d'être réglée. Le Président a avancé que les sanctions compromettaient les perspectives d'unité pour le pays, car elles empêchaient le Gouvernement de fournir au sud des services de base aux fins du développement. Le Président a donc déclaré que le moment était venu de lever les sanctions et d'engager des activités de développement au Soudan, notamment en faveur des citoyens du Sud-Soudan.

32. La mission a réaffirmé son respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Soudan et son soutien à l'Accord de paix global, ainsi que son espoir que la mise en œuvre de ce dernier renforcerait l'unité du pays.

Les réunions à Accra

33. Après s'être rendue au Soudan, la mission a informé le Président Kufuor de l'issue de sa rencontre avec le Président Al-Bashir et l'a prié, en sa qualité de Président de l'Union africaine, de faciliter la mise en place de l'opération hybride et l'obtention d'un cessez-le-feu durable, et de se pencher sur la situation humanitaire catastrophique. Le Président de l'Union africaine a constaté que l'accord exprimé par le Gouvernement soudanais quant à la mise en œuvre sans conditions préalables

des principes retenus à Addis-Abeba marquait l'ouverture d'un nouveau chapitre dans le règlement du conflit au Darfour. Il a noté en outre que l'opération hybride mettait clairement en lumière le partenariat renouvelé et la nécessité pour les Nations Unies d'aider l'Union africaine à accroître ses capacités afin d'assumer certaines responsabilités liées à la paix et à la sécurité régionales.

3. Somalie

34. La mission a examiné la situation en Somalie avec des responsables de l'Union africaine. L'engagement international en Somalie constituait une autre mise à l'épreuve, ajoutée à la difficulté d'une action menée de concert au Darfour, pour la collaboration et la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a déclaré avoir autorisé le déploiement de l'AMISOM afin d'appuyer les efforts engagés par le Gouvernement fédéral de transition pour stabiliser le pays, d'encourager le dialogue et la réconciliation et de promouvoir le développement. Ce déploiement avait été autorisé étant entendu que les Nations Unies prendraient le relais six mois plus tard comme elles l'avaient fait au Burundi et compte tenu de la responsabilité première incombant au Conseil de sécurité, s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationale. La mission a été informée que l'Union africaine avait déployé deux bataillons depuis le 5 mars 2007 et que le déploiement de nouveaux bataillons risquait de se heurter à des difficultés majeures d'ordre logistique.

35. Le Président de la Commission de l'Union africaine a souligné la nécessité d'une présence politique accrue de l'Union africaine et des Nations Unies sur le terrain. Le Conseil de paix et de sécurité a informé la mission que l'envoyé de l'Union africaine en Somalie avait été transféré de Nairobi à Mogadiscio de manière à encourager un processus politique plus actif et inclusif.

36. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a instamment demandé à la communauté internationale d'appuyer le Congrès de réconciliation nationale et le Président du Comité national pour la gouvernance et la réconciliation, Ali Mahdi, et de soutenir aussi l'intensification de l'aide humanitaire à Mogadiscio. Il a également pressé le Conseil de sécurité de jouer un rôle actif en faveur du processus politique en Somalie. En dernière analyse, la paix et la stabilité futures en Somalie exigeront toutefois que soient renforcées les fragiles structures du Gouvernement.

37. La mission a formé le souhait que l'on saurait saisir la possibilité qui s'offrait actuellement en matière de réconciliation nationale. Elle a fait observer à cet égard l'importance de l'ouverture du Congrès de réconciliation nationale au plus tard le 15 juillet. Il était essentiel de progresser vers le déploiement total de l'AMISOM et son renforcement pour empêcher les extrémistes de retarder la tenue de cette conférence. Le problème des mesures de sécurité à mettre en place pour la conférence était considéré comme particulièrement sensible. La mission a déclaré que les Nations Unies suivaient attentivement l'évolution du processus de réconciliation en cours, en vue d'un possible passage de l'AMISOM à une opération des Nations Unies, ce pour quoi le Secrétaire général élaborait des plans de circonstance.

38. Le Président Kufuor a souligné qu'il était nécessaire, pour régler le conflit en Somalie, de suivre une double approche consistant à résoudre la crise politique tout en atteignant les objectifs du maintien de la paix. Le Président de l'Union africaine a souligné que le Gouvernement fédéral de transition devait être transparent et sans exclusive pour garantir le succès d'une conférence de réconciliation nationale qui

poserait les bases d'un cessez-le-feu et d'un règlement politique. Il a dans le même temps lancé un appel aux Nations Unies afin qu'elles contribuent à la mobilisation de ressources suffisantes permettant à l'AMISOM de mener effectivement à bien l'opération de maintien de la paix en Somalie.

C. Considérations régionales

39. Un membre de la mission, s'exprimant au nom de celle-ci, a informé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de ses travaux concernant la question du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie. La mission a déclaré que la résolution 1741 (2007) réitérait les obligations incombant aux parties d'appliquer la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie et de permettre à la Commission de démarquer la frontière.

40. Un membre de la mission, s'exprimant au nom de celle-ci, a en outre noté que l'Armée de résistance du Seigneur, qui sévissait dans le nord de l'Ouganda, était l'un des obstacles majeur à la paix en Afrique et que le Conseil de sécurité devait donc s'y intéresser en priorité. La mission a instamment demandé que les pourparlers de paix entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur, qui avaient repris le 1^{er} juin 2007 à Djouba, soient rapidement menés à terme, et espérait qu'ils aboutiraient à une cessation effective des hostilités et à un règlement politique global; il fallait notamment mettre fin à l'impunité. La mission a salué les efforts que déploient le Gouvernement ougandais et les autorités du Sud-Soudan pour trouver un règlement à long terme au problème de l'Armée de résistance du Seigneur et a exprimé sa totale confiance dans la médiation des pourparlers de Djouba confiée à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Joachim Chissano. Déjà, la mission a constaté que 400 000 personnes déplacées avaient regagné leurs foyers et que 400 000 autres étaient sur le chemin du retour.

41. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a informé la mission de la situation aux Comores, en particulier des troubles liés aux élections tenues le 10 juin et des problèmes auxquels se heurte la mission de l'Union africaine d'appui aux élections aux Comores. Le Conseil de paix et de sécurité a exprimé l'espoir que la prochaine réunion sur la situation organisée par l'Afrique du Sud, le 19 juin, élaborerait des recommandations précises et ouvrirait la voie à une solution.

D. Recommandations à l'intention du Conseil de sécurité

42. Compte tenu des vues exprimées par les interlocuteurs du Conseil et des conclusions issues des divers échanges, la mission recommande :

a) Que le Conseil de sécurité examine la meilleure façon de faire appliquer les dispositions énoncées dans le communiqué commun convenu avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour instaurer une relation solide et plus structurée entre ces deux organes, et entre les Nations Unies et l'Union africaine plus généralement, pour ce qui a trait aux questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique;

b) Que le Conseil de sécurité, dans l'esprit d'une coopération plus étroite avec l'Union africaine sur les questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique, attende avec intérêt d'être mis au fait du Sommet de l'Union africaine à Accra;

c) Que le Conseil de sécurité examine, à l'aide du prochain rapport du Secrétaire général, les modalités en vue d'améliorer de façon soutenue les ressources et les capacités de l'Union africaine, et étudie la possibilité de financer une opération de maintien de la paix menée par l'Union africaine;

d) Que le Conseil de sécurité s'efforce d'autoriser dès que possible le déploiement au Darfour de l'opération hybride de maintien de la paix Nations Unies/Union africaine;

e) Que le Conseil de sécurité demande au Secrétaire général de solliciter l'approbation de l'Assemblée générale concernant l'affectation de fonds des Nations Unies pour financer, si besoin est, l'opération hybride de maintien de la paix Nations Unies/Union africaine au Darfour;

f) Que le Conseil de sécurité continue d'engager instamment les parties au Darfour à respecter le cessez-le-feu et leurs obligations internationales, garantir aux humanitaires l'accès aux zones à secourir, et participer de façon constructive au processus de paix au Darfour, en voyant comment il pourrait exercer davantage de pression sur les rebelles au Darfour pour qu'ils participent enfin au processus de paix;

g) Que le Conseil de sécurité continue d'appuyer le déploiement complet de la Mission de l'Union africaine en Somalie et encourage le Secrétaire général à élaborer un plan d'action en vue d'une éventuelle mission des Nations Unies, qui serait déployée en Somalie si le Conseil décidait de l'autoriser.

III. Côte d'Ivoire

A. Historique et contexte

43. Avant de se rendre à Abidjan le 19 juin, la mission a examiné la situation en Côte d'Ivoire avec des représentants de l'Union africaine à Addis-Abeba. À cette occasion, elle a remercié le Président du Burkina Faso d'avoir facilité l'Accord de Ouagadougou, qui constitue un important pas en avant et un cadre politique ambitieux pour la transition politique en Côte d'Ivoire. L'Accord avait notamment pour objectifs la création d'institutions, la réforme des forces militaires et de police, le dialogue avec les autres partis politiques, l'inscription sur les listes électorales et les élections. L'Organisation des Nations Unies et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) appuyaient la mise en œuvre de l'Accord, comme demandé par les parties à l'Accord.

44. Le Président de la Commission de l'Union africaine a rendu hommage à l'Afrique du Sud et à l'Organisation des Nations Unies pour leur action en Côte d'Ivoire, et au Burkina Faso pour le rôle qu'il joue actuellement et a recommandé que, dans le cadre de la suite donnée à l'Accord de Ouagadougou, il fallait veiller à ce que les parties maîtrisent le processus et ne se voient pas imposer des solutions auxquelles elles n'adhéraient pas. Il estimait important pour la communauté internationale de laisser au peuple ivoirien le soin d'élaborer le cadre législatif national futur avec l'aide de la médiation.

45. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a estimé que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les mécanismes régionaux en Côte d'Ivoire constituait un exemple à suivre. De l'avis de l'Union africaine, la

démobilisation des milices, la désignation de magistrats et les élections étaient des éléments cruciaux et prioritaires à prendre en compte dans l'application de l'Accord de Ouagadougou qui devaient chacun bénéficier d'un appui soutenu de la part de l'ONU. Le Conseil de paix et de sécurité a engagé la communauté internationale à continuer d'appuyer les échanges directs entre les deux parties facilités par le Président du Burkina Faso.

46. À Accra, le Président ghanéen, John A. Kufuor, a demandé spécifiquement au Conseil de sécurité de soutenir le processus de paix en Côte d'Ivoire et a engagé l'ONU à jouer un rôle majeur dans les opérations électorales organisées dans le pays, notamment en validant les élections. Le Ministre des affaires étrangères a informé le Conseil que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avait accueilli favorablement et appuyé une proposition du Facilitateur tendant à instaurer un mécanisme international de suivi, qui se substituerait au Groupe de travail international sur la Côte d'Ivoire. La proposition serait transmise sans tarder par les voies appropriées au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et au Conseil de sécurité afin qu'ils l'examinent et la fassent leur.

47. À Abidjan, la mission conduite par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Jorge Voto-Bernales, s'est entretenue avec le Président, Laurent Gbagbo, et avec le Premier Ministre, Guillaume Soro. Des membres du Gouvernement, dont le Ministre de la défense, Amani N'Guessan, le Ministre de l'intérieur, Tagro Désiré, et le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Alcide Djédjé, ont participé à la réunion entre les membres de la mission et le Président.

48. La mission s'est également entretenue avec le Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, Djibrill Bassolé, en sa qualité de représentant du Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, et actuel Président de la CEDEAO et Facilitateur du dialogue politique direct entre les parties ivoiriennes. Les hauts dirigeants de l'ONUCI et le commandant des forces françaises qui appuient l'Opération ont également fait un bref exposé de la situation à la mission.

B. Exposé détaillé

49. La visite de la mission en Côte d'Ivoire a eu lieu peu de temps après la signature d'un accord de paix entre le Président Gbagbo et le Secrétaire général des Forces nouvelles, Guillaume Soro, à Ouagadougou, le 4 mars, accord facilité par le Président Compaoré. L'Accord de Ouagadougou est le fruit d'un dialogue direct entre le Gouvernement du Président Gbagbo et les Forces nouvelles.

50. Lors de la conclusion de l'Accord, les ex-belligérants se sont attachés à trouver des solutions pratiques afin de s'attaquer aux racines profondes du conflit ivoirien, notamment la question de l'identification de la population, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants, le démantèlement des milices armées, la suppression de la zone de confiance, et la restauration de l'autorité de l'État et le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national aux fins de l'organisation et de la tenue d'élections nationales. Les parties se sont également mises d'accord sur une formule de partage du pouvoir, qui a permis de nommer Guillaume Soro au poste de Premier Ministre et à un nouveau gouvernement de prendre ses fonctions le 17 avril.

51. Les interlocuteurs de la mission ont estimé que l'Accord de Ouagadougou constituait un compromis équilibré acceptable par les deux parties et avait fait fond sur les accords précédents, à savoir les accords de Linas-Marcoussis, d'Accra et de Pretoria. Il se distinguait en ceci qu'il avait été voulu par les deux principales parties au conflit. L'Accord a également créé un cadre de nature à faciliter le règlement de problèmes sur lesquels le processus de paix avait précédemment échoué.

52. La mission a souligné que le Conseil de sécurité appuyait l'Accord de Ouagadougou, lequel semblait montrer que les parties ivoiriennes souhaitaient prendre en main le processus de paix. Elle a insisté sur l'importance qu'il y avait à parvenir à un règlement final et durable de la crise et engagé les interlocuteurs ivoiriens à veiller à l'application intégrale de l'Accord, en particulier le bon déroulement des opérations devant aboutir à des élections libres, ouvertes à tous, régulières et transparentes. La mission a réaffirmé sa ferme intention de veiller à la crédibilité des élections en Côte d'Ivoire. L'attitude et l'engagement des parties seraient fondamentaux à cet égard. La mission a également réaffirmé l'engagement de l'Organisation des Nations Unies de continuer à aider les Ivoiriens à mettre en œuvre le processus de paix. La mission a par ailleurs fait part de la profonde inquiétude que lui inspirait la persistance des crises humanitaire et socioéconomique en Côte d'Ivoire, notamment la gravité de la situation relative aux droits de l'homme et ses conséquences humanitaires catastrophiques, qui sont à l'origine de souffrances et de déplacements à grande échelle parmi la population. La mission a insisté sur la nécessité des efforts à engager dans les domaines humanitaires et socioéconomiques ainsi qu'en faveur des droits de l'homme en particulier pour mettre fin à l'impunité.

C. Climat politique et situation en matière de sécurité

53. Aussi bien le Président que le Premier Ministre ont indiqué que le climat politique s'était considérablement amélioré ces derniers mois. De l'avis du Président, la « guerre était terminée ». Le Premier Ministre a estimé être en « bons » termes avec le Président. Il a ajouté que l'architecture institutionnelle actuelle était propice à des progrès sur des questions décisives du processus de paix, telles que l'identification. Le Président et le Premier Ministre ont institué un cadre informel afin de tenir des consultations et des échanges réguliers sur les questions délicates. Des mesures ont également été prises afin d'obtenir le soutien des partis politiques qui n'avaient pas participé directement aux négociations ayant donné naissance à l'Accord de Ouagadougou mais qui sont néanmoins représentés dans le Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Soro. Le Premier Ministre a obtenu l'appui du Gouvernement en faveur d'un plan d'application « consensuel » de l'Accord.

54. De plus, la réunion symbolique d'une délégation de « Jeunes patriotes » avec des représentants des Forces nouvelles à Bouaké a aidé à apaiser les tensions. Il est toutefois apparu que la restauration de la confiance entre les deux principales parties ivoiriennes était subordonnée à la préparation et à la tenue d'élections crédibles et transparentes.

55. Sur le plan de la sécurité, la direction des Forces impartiales a constaté que les combats n'avaient pas repris depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou. De façon générale, il semblait « très improbable » que les hostilités reprennent à ce stade du processus de paix. La sécurité restait cependant très précaire dans

l'ensemble du pays en raison de fréquents incidents criminels. La mission a également été informée que des barrages routiers continuaient à être dressés illégalement, y compris à Abidjan. À cet égard, la mission a noté que la demande de levée partielle de l'embargo sur les armes visait à permettre au Gouvernement d'acheter du matériel de maintien de l'ordre destiné à la police et à la gendarmerie. Plusieurs membres de la mission ont exprimé des réserves quant à une levée partielle de l'embargo, du fait que le désarmement et la réforme du secteur de la sécurité n'étaient pas encore achevés. Quelques mesures ont été proposées afin de parvenir à concilier ces deux aspects. La mission a également constaté que le Gouvernement avait constitué un certain nombre de brigades de gendarmerie mixtes, qui seraient chargées de patrouiller le long de la ligne verte. La création de ces unités mixtes, indispensables à l'instauration de la confiance entre les parties, avait été retardée principalement par manque de fonds et de moyens techniques, ce qui avait nui au fonctionnement du Centre de commandement intégré.

56. Dans l'intervalle, le Gouvernement a organisé des cérémonies symboliques de neutralisation d'armes afin de marquer le lancement officiel des activités de démobilisation, de désarmement et de réintégration et le démantèlement des milices. Le Président Gbagbo a informé la mission de son intention de présider la cérémonie de neutralisation d'armes à Bouaké le 5 juillet. Le Président et le Premier Ministre ont tous deux souhaité qu'un appui international, y compris sous forme financière, soit apporté à l'initiative du Gouvernement tendant à créer un « service civique » à l'intention des jeunes démobilisés. Dans le cadre de ce programme, les ex-combattants et les membres des milices bénéficieraient d'une formation professionnelle et d'une aide financière à la création de petites entreprises. Le Président Gbagbo a estimé que la crise ivoirienne tenait principalement à une crise économique caractérisée par de forts taux de chômage parmi les jeunes.

D. Situation en ce qui concerne l'application de l'Accord de Ouagadougou et mesures de suivi

57. La mission a constaté que les parties avaient rapidement progressé dans l'application de l'Accord de Ouagadougou immédiatement après la signature. Les mesures prises avaient consisté à nommer Guillaume Soro au poste de Premier Ministre le 29 mars, à constituer le 7 avril un Gouvernement ouvert à tous et à commencer à supprimer la zone de confiance le 16 avril; le 16 avril également, le Gouvernement a mis en place à Yamoussoukro un Centre de commandement intégré, avec l'aide de l'ONUCI.

58. Le Gouvernement a également quelque peu progressé en adoptant des mesures de nature à permettre à l'État d'étendre son autorité à l'ensemble du pays. Le 5 juin, le Président Gbagbo a signé des décrets portant nomination de magistrats et de préfets. Le Président a également signalé que le Ministre de l'intérieur avait rencontré récemment les nouveaux préfets à Bouaké, ancien quartier général des Forces nouvelles.

59. La mission a engagé les parties à parvenir à un accord, dès que possible, sur les questions cruciales du grade à attribuer aux ex-combattants des Forces nouvelles et des quotas à réserver à chacune des forces qui seraient intégrées dans l'armée nationale réformée. Il s'agissait là d'un premier pas fondamental pour réformer efficacement le secteur de la sécurité. Tant le Président que le Premier Ministre ont

jugé important de parvenir à un accord sur les grades et les quotas. Le 20 juin, le Président Compaoré a organisé une réunion afin d'examiner la question. La mission a encouragé les parties à privilégier une solution politique puisque la solution technique retenue jusqu'alors pour régler cette question délicate risquait de déboucher sur une impasse. Faisant preuve d'un optimisme prudent, les interlocuteurs de la mission ont estimé que la question pourrait être réglée rapidement, avec le concours du Facilitateur.

60. Le Président Gbagbo a présenté brièvement les étapes suivantes de la mise en œuvre de l'Accord. Il a fait savoir que le Gouvernement déploierait prochainement des magistrats et autres membres du personnel judiciaire dans tout le pays afin de s'occuper des activités d'identification, dont le lancement était prévu au début de juillet. Les opérations d'identification permettraient de délivrer des actes de naissance, selon qu'il conviendrait, aux personnes nées en Côte d'Ivoire et aux étrangers sous réserve que ceux-ci produisent par la suite les documents d'immigration voulus. Les nationaux ivoiriens obtiendraient une carte d'identité et une carte d'électeur, l'idée étant de mettre à jour les listes électorales établies en 2000. Les opérations d'identification commenceraient une fois que les parties se seraient entendues sur le choix d'une société privée chargée de seconder l'Institut national de la statistique dans sa tâche. Le représentant du Facilitateur a noté que le Cadre permanent de concertation, l'un des organes de suivi de l'Accord de Ouagadougou, avait recommandé d'accepter le résultat de l'appel d'offres qui avait déjà eu lieu. Le Président a annoncé qu'une décision concernant la société privée serait prise prochainement.

61. La mission s'est déclarée préoccupée par les retards pris dans l'application de l'Accord de Ouagadougou ces dernières semaines. Les interlocuteurs de la mission ont admis que la mise en œuvre s'était ralentie mais ont surtout mis cela sur le compte de problèmes techniques. Aussi bien le Président que le Premier Ministre ont noté que les négociateurs de l'Accord avaient péché par optimisme lorsqu'ils avaient arrêté le calendrier d'application. Le Premier Ministre a indiqué avoir informé le Facilitateur qu'en l'état actuel des choses, il pensait que la mise en œuvre de l'Accord avait pris deux mois de retard. Tout en admettant qu'il fallait progresser rapidement dans l'application de l'Accord, en particulier aux fins de l'organisation et de la tenue des élections, les interlocuteurs de la mission ont estimé que le calendrier d'application devait être quelque peu assoupli. Le Premier Ministre a souligné qu'il fallait laisser le temps aux parties de régler les problèmes en suspens par le dialogue, notamment en parvenant à des accords concertés sur chaque étape du processus. Il a jugé que cela était fondamental pour instaurer la confiance entre les parties, préserver le processus de paix et éviter la reprise du conflit.

62. La mission a souligné à quel point il était important de suivre de près l'application de l'Accord de Ouagadougou. Le Ministre burkinabè des affaires étrangères a rappelé que deux organes de suivi avaient été créés par l'Accord, à savoir le Cadre permanent de concertation et le Comité d'évaluation et d'accompagnement, qui constituaient un cadre politique permettant aux parties de régler les questions délicates. Le Président Gbagbo et le Premier Ministre Soro ont tous deux accueilli favorablement la création du Cadre et du Comité, estimant que cela faciliterait la mise en œuvre de l'Accord. Le Facilitateur a également recommandé la création d'un mécanisme de suivi international, composé notamment de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) et chargé, entre

autres choses, de mobiliser une aide internationale. Le Facilitateur désignerait un représentant à Abidjan afin de suivre le processus de paix.

63. La mission a de nouveau engagé les parties ivoiriennes à s'en tenir autant que possible au calendrier arrêté, tout en préservant l'intégrité du processus, car cela était indispensable pour maintenir la dynamique créée par l'Accord de Ouagadougou. Elle a réaffirmé que le Conseil continuait à appuyer le processus de paix et indiqué que le mandat de l'ONUCI serait probablement prorogé prochainement. Tant le Président Gbagbo que le Premier Ministre Soro ont réaffirmé leur engagement et leur volonté d'appliquer l'Accord dans son intégralité et de mener le processus de paix à son terme avec la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles.

E. Les opérations électorales et le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la validation des élections

64. La mission a souligné à quel point il était crucial de garantir la tenue d'élections libres, ouvertes à tous, équitables et transparentes dans les délais prescrits. Les préparatifs devraient être crédibles et les différentes étapes certifiées. Le Président Gbagbo a souscrit aux vues de la mission. Il a insisté sur l'importance de la certification, engagé l'Organisation des Nations Unies à jouer un rôle central en veillant à la crédibilité des élections, notamment en certifiant les différentes étapes des opérations électorales, et a souhaité que les élections soient surveillées par le plus grand nombre possible d'observateurs. Il a souligné que l'élection présidentielle serait ouverte à tous les candidats potentiels. Cela était indispensable pour garantir la crédibilité des élections et la stabilité à long terme du pays. Le Premier Ministre a dit ne pas avoir l'intention d'être candidat à l'élection présidentielle. Le Président et le Premier Ministre ont tous deux invité l'Organisation des Nations Unies à continuer à être présente en Côte d'Ivoire afin d'accompagner le processus de paix et ont souligné que l'ONU jouerait un rôle très apprécié si elle fournissait une aide logistique et technique et un appui en matière de sécurité dans le cadre des élections.

65. Les interlocuteurs de la mission, notamment le Ministre burkinabè des affaires étrangères, ont réaffirmé l'accord de principe donné par les signataires de l'Accord de Ouagadougou pour que le mandat confié à un haut représentant pour les élections afin de valider la crédibilité des élections s'applique aux prochaines élections. Le Ministre des affaires étrangères a souligné que la certification était indispensable pour garantir à tous les acteurs politiques ivoiriens que les élections seraient impartiales et crédibles. Il a signalé que le Facilitateur ne voyait pas d'objections à la proposition tendant à regrouper les fonctions du haut représentant pour les élections avec celles du Représentant spécial du Secrétaire général. Le Premier Ministre a encouragé la mission à demander l'avis du Facilitateur au sujet d'un cadre institutionnel se prêtant à la validation des élections.

66. Plusieurs interlocuteurs de la mission ont estimé qu'il faudrait peut-être reporter la tenue des élections, initialement prévue pour octobre 2007, en raison du retard pris par le processus de paix. Tous les interlocuteurs de la mission ont souligné à quel point il importait de veiller à la crédibilité des élections, élément fondamental pour garantir la stabilité et le redressement à long terme du pays. Le Président Gbagbo a ajouté qu'une fois les élections terminées, la Côte d'Ivoire

entrerait dans une nouvelle ère de gouvernance et n'aurait plus besoin d'une force de maintien de la paix des Nations Unies.

F. Situation socioéconomique et humanitaire

67. La mission s'est également déclarée préoccupée par la persistance des crises humanitaire et socioéconomique en Côte d'Ivoire, y compris la grave situation en matière de droits de l'homme. Le Conseil de sécurité a insisté sur les efforts à faire, en particulier afin de mettre un terme à l'impunité. Il y a encore de très nombreuses personnes déplacées dans tout le pays et la situation socioéconomique, notamment dans les régions ouest et nord, est catastrophique. Tant le Président Gbagbo que le Premier Ministre Soro ont estimé qu'il fallait se préoccuper sans plus attendre de la situation socioéconomique.

68. Le Président a déclaré que le conflit avait empêché de gouverner le pays efficacement tout au long de la crise. Le Gouvernement a tenté de payer régulièrement les fonctionnaires, de fournir des services de base aux populations dans les zones qu'il contrôle et de lutter contre les violations des droits de l'homme. La tenue à brefs délais d'élections crédibles permettrait au gouvernement sorti des urnes de se concentrer sur les mesures de redressement et le développement socioéconomique à long terme du pays. Dans l'intervalle, le Gouvernement prenait des mesures afin de redynamiser l'économie et de faciliter la reprise de l'aide économique internationale, notamment dans le cadre de programmes avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

G. Recommandations à l'intention du Conseil de sécurité

69. Compte tenu des vues exprimées par les interlocuteurs du Conseil et des conclusions issues des divers échanges, la mission recommande :

- a) Que le Conseil de sécurité continue d'appuyer l'application intégrale de l'Accord de Ouagadougou et l'action du Facilitateur;
- b) Que le Conseil de sécurité, compte pleinement tenu de l'avis du Facilitateur, donne suite aux récentes recommandations du Secrétaire général concernant le mandat de l'ONUCI et l'appui de l'Organisation des Nations Unies au processus engagé avec l'Accord de Ouagadougou;
- c) Que le Secrétaire général désigne sans tarder un nouveau Représentant spécial et chef de l'ONUCI. La mission tient également à remercier Abou Moussa de son travail et du dévouement dont il a fait preuve en sa qualité de Représentant spécial par intérim;
- d) Que le Conseil de sécurité examine attentivement la demande de levée partielle du régime d'embargo sur les armes – et que le Comité créé par la résolution 1572 (2004), au cas où il serait saisi d'une demande de dérogation, examine attentivement cette demande – afin de contribuer au processus de paix, compte tenu du calme dans lequel se déroule l'application de l'Accord de Ouagadougou.

IV. République démocratique du Congo

A. Historique et contexte

70. Avant de se rendre à Kinshasa, le 20 juin, la mission a examiné la situation dans la République démocratique du Congo avec des hauts responsables de l'Union africaine à Addis-Abeba. Durant ces entretiens, elle a noté l'effort considérable que la communauté internationale continuait de faire pour aider la République démocratique du Congo à rétablir durablement la paix et assurer une réconciliation durable. La mission tient à saluer le peuple congolais pour le bon déroulement des élections et pour la formation de ses nouvelles institutions de gouvernement. La mission engage le Gouvernement congolais et l'opposition à travailler ensemble, de façon responsable, conformément à la Constitution. La mission a noté que l'aide des Nations Unies et de l'Union africaine restait nécessaire pour affermir la réconciliation nationale et que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) continuerait à aider le Gouvernement à stabiliser l'est du pays.

71. La mission a déclaré que la réforme du secteur de la sécurité, la création de brigades intégrées et l'achèvement du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des milices congolaises et le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des anciens éléments des FAR/Interahamwe étaient d'importance critique. S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, la priorité, dans l'immédiat, était de renforcer les structures hiérarchiques, les moyens de formation, l'amélioration des capacités et des responsabilités de l'administration et le paiement effectif de la solde des militaires.

72. Le Président de la Commission de l'Union africaine a fait observer que les progrès accomplis par la République démocratique du Congo demeuraient fragiles et nécessitaient un suivi politique continu; il a ajouté que l'Union africaine était disposée à jouer un rôle plus grand à cet effet. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avait constaté que les événements de mars 2007 illustraient la nécessité d'un soutien international durable à la consolidation de la paix et de la démocratie, dans un état de droit, et à la reconstruction et au développement après le conflit. Ce conseil a donc engagé instamment les Nations Unies et les partenaires à faire preuve de vigilance et de cohérence dans la poursuite du processus de paix. À ce sujet, il a affirmé qu'il fallait que la MONUC maintienne sa présence dans le pays.

73. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine était également préoccupé par la présence de groupes armés étrangers tels que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) dans l'est du territoire de la République démocratique du Congo et a demandé à ce que la capacité de la MONUC d'écarter cette menace dans la région soit accrue. La mission a souligné que la MONUC avait clairement pour mandat de soutenir l'armée congolaise pour l'aider à écarter les menaces pesant sur l'est de la République démocratique du Congo, et que l'intégration de l'armée était d'importance critique à cet égard. En fin de compte, cependant, la situation sur le plan de la sécurité ne pouvait trouver de solution que si l'on tenait compte de ses aspects politiques et régionaux.

74. À Accra, le Président John A. Kufuor a salué l'aide que le Conseil de sécurité apportait au processus de paix et de stabilisation dans la République démocratique

du Congo et a affirmé que le Gouvernement congolais devait poursuivre les efforts qu'il faisait pour la réconciliation et le rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du territoire après la transition. Là où les processus de paix et les situations postconflituelles n'étaient pas entièrement consolidés, le Conseil de sécurité devrait s'efforcer d'assurer l'efficacité de l'engagement de l'Union africaine et des Nations Unies et aider à préserver une aide internationale soutenue à la consolidation de la paix et à la reconstruction.

75. À Kinshasa, la mission dirigée par le Représentant permanent de la France auprès de l'ONU, l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière, a rencontré le Président, Joseph Kabila, et, séparément, le Premier Ministre par intérim et Ministre d'État Ministre de l'agriculture, Nzanga Mobutu, ainsi que plusieurs ministres, notamment le Ministre des affaires étrangères, Mbusa Nyamwisi, le Ministre de l'intérieur, Denis Kalume, le Ministre de la défense, Chikez Diemu, et le Ministre du plan, Olivier Kamitatu. La mission a également rencontré le Président du Sénat, Léon Kengo Wa Dondo, et des représentants des groupes politiques du Sénat, le Président de l'Assemblée nationale, Vital Kamerhe, et la Conférence des présidents, ainsi que des membres de l'opposition parlementaire.

76. Les membres de la mission ont également participé à des rencontres thématiques concernant la situation dans le Nord et le Sud-Kivu et la réforme du secteur de la sécurité. Plusieurs responsables des deux Kivus, en particulier les gouverneurs de province et les présidents des assemblées provinciales ainsi que des représentants de la société civile locale, ont participé à ces entretiens. Les Ministres de la défense et de l'intérieur et l'Inspecteur général de la police nationale congolaise, le général John Numbi, ont participé aux entretiens portant sur la réforme du secteur de la sécurité, avec des membres de la communauté internationale en poste à Kinshasa.

77. Les dirigeants de la MONUC, et notamment le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, William Lacy Swing, ont fait à la mission du Conseil de sécurité un exposé de la situation.

B. Exposé détaillé

78. La huitième visite de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo a eu lieu dans un contexte politique marqué par le bon déroulement de la consultation électorale de 2006, première élection démocratique nationale tenue depuis 40 ans, et par la prise de fonctions, le 6 décembre 2006, du Président Joseph Kabila. Un ancien candidat à l'élection présidentielle, Antoine Gizenga, a été nommé Premier Ministre le 30 décembre et un gouvernement de coalition a été formé le 5 février 2007. Le Premier Ministre a par la suite présenté le programme de son gouvernement à l'Assemblée nationale, le 22 février.

79. Immédiatement après la mise en place des nouvelles institutions élues, et notamment l'Assemblée nationale et le Sénat, de violents affrontements ont eu lieu entre les forces de sécurité et divers groupes d'opposants politiques du Bas-Congo, en février, et par la suite entre les forces de sécurité et les membres armés de la garde personnelle du sénateur Jean-Pierre Bemba à Kinshasa.

80. En même temps, l'insécurité dans le Nord et le Sud-Kivu, dans l'est du pays, s'est considérablement aggravée, et c'est la conséquence de l'application d'une

solution négociée par le Gouvernement à l'impasse militaire qui a fait suite à la tentative menée sans succès pour neutraliser les forces du commandant rebelle Laurent Nkunda. Cette solution, proposée par le Gouvernement, qui permettait l'intégration nominale ou mixage des troupes rebelles dans les unités des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), s'était traduite par une augmentation de l'influence militaire de Nkunda dans la région. À peine créées, en effet, les unités mixtes ont lancé des opérations offensives contre les FDLR, et avec des conséquences humanitaires désastreuses, en particulier le déplacement de plus de 100 000 personnes. Ces opérations ont également provoqué une forte augmentation des tensions ethniques et des violations des droits de l'homme dans la région.

81. La violence à Kinshasa et ses répercussions aux Kivus ont montré que la réforme du secteur de la sécurité était urgente, notamment l'intégration complète de toutes les forces militaires et l'application, dans tout le pays, d'un programme général de désarmement, démobilisation et réinsertion, de même que la réforme de la Police nationale congolaise, afin de remettre progressivement les fonctions de sécurité intérieure de l'armée à la police.

82. Pendant ce temps, la République démocratique du Congo continue à se heurter à de graves difficultés socioéconomiques, et notamment une grave crise humanitaire, et le Gouvernement doit répondre aux attentes légitimes de l'opinion, qui espère recueillir enfin les dividendes de la paix. La solution progressive de ces problèmes dépend aussi de la mise en œuvre de réformes des institutions de gouvernement, notamment par le contrat de gouvernement et la tenue d'élections locales.

C. Consolidation des réformes démocratiques

83. La mission a félicité le peuple et le Gouvernement congolais du succès de la consultation électorale et a noté que le pays avait recouvré sa souveraineté après de nombreuses années de conflit. On a fait observer cependant que de nombreuses difficultés subsistaient, en particulier la nécessité de consolider les réformes démocratiques et d'ouvrir la vie politique à une opposition légitime, constructive et pacifique qui doit se développer. La mission a encouragé le Président Kabila à parler personnellement avec les membres de l'opposition parlementaire pour rétablir la confiance dans le processus politique et éviter des incidents violents. Le Président a déclaré que sa relation avec l'opposition était « bonne » et il a ajouté qu'il était ouvert à la poursuite du dialogue avec elle, car il importait de créer un « climat politique favorable à l'édification de la nation ». Il a toutefois souligné que les partis d'opposition, de leur côté, avaient l'obligation de respecter la légalité.

84. La mission a relevé le rôle vital que l'Assemblée nationale et le Sénat jouaient en aplanissant les tensions politiques et en rétablissant la confiance entre les membres de l'opposition et l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP) au pouvoir. À ce sujet, des membres de l'opposition parlementaire ont constaté que le climat politique s'était amélioré ces dernières semaines. Il fallait admettre que « les brises de la démocratie » soufflaient maintenant sur les institutions parlementaires. Certaines préoccupations demeuraient cependant, notamment la nécessité de trouver une solution politique concernant l'avenir du sénateur Bemba. La mission a appris que le Sénat avait prorogé l'autorisation accordée au sénateur Bemba de rester à l'étranger pour des raisons médicales jusqu'à la fin juillet. Le Président du Sénat a

souligné qu'il fallait trouver une solution politique plutôt que judiciaire concernant l'avenir du sénateur Bemba.

85. Les membres de l'opposition ont également plaidé en faveur d'un dialogue direct entre l'opposition et le Président, qui, selon eux, était essentiel pour rétablir la confiance entre les partis d'opposition et l'AMP. Le Gouvernement devait également respecter intégralement les droits fondamentaux des membres de l'opposition et de leurs partisans.

86. La mission a souligné qu'il importait de continuer à aider l'Assemblée nationale et le Sénat à renforcer leurs capacités. Le Président de l'Assemblée nationale a évoqué la volonté du Parlement congolais d'appliquer les réformes des institutions de gouvernement de poursuivre la démocratisation. Il a noté que les partis d'opposition avaient obtenu la présidence de deux importantes commissions parlementaires, la Commission politique et la Commission des lois. Le 14 juin, l'Assemblée nationale a adopté une loi sur le statut de l'opposition. En outre, l'Assemblée nationale a annoncé sa volonté d'exercer ses fonctions de contrôle. On a fait observer que les parlementaires avaient examiné de près le programme de gouvernement et le projet de budget et traiteraient de la question de la décentralisation, notamment en adoptant une loi de décentralisation, pendant l'actuelle session parlementaire. Le Parlement avait également diligenté des enquêtes sur les violences qui s'étaient produites dans le Bas-Congo et à Kinshasa et a examiné des propositions concernant les moyens d'améliorer la situation dans les Kivus.

87. Pour ce qui est de la tenue d'élections locales, la mission a noté que le Gouvernement avait pris plusieurs mesures initiales pour préparer une feuille de route et un budget indicatif. Le Gouvernement s'attendait à ce que ces élections locales soient organisées d'ici à septembre 2008 avec l'aide des Nations Unies et des donateurs.

D. La situation dans les Kivus

88. Tous les interlocuteurs de la mission se sont dits profondément préoccupés par la détérioration récente de la situation politique et de la sécurité dans les Kivus. Le Président Kabila estime que la crise présente des dimensions politiques et militaires, mais également criminelles. Le Gouvernement espérait qu'après les élections le désarmement de tous les groupes armés locaux serait mené à bien, comme c'était déjà le cas dans le district de l'Ituri où la situation sur le plan de la sécurité s'était spectaculairement améliorée. Mais dans les deux Kivus, les groupes armés locaux, notamment les partisans de Nkunda et les Maï-Maï, ainsi que des groupes armés étrangers, tels que les FDLR, continuaient à déstabiliser la région et à commettre des atrocités.

89. Le Président Kabila et les ministres de son cabinet ont souligné leur volonté de trouver rapidement une solution à la situation dans les Kivus. Le Gouvernement a indiqué qu'il était déterminé à réunir dès que possible une table ronde où siègeraient des représentants des différentes communautés présentes dans les Kivus, ce qui serait un moyen de permettre aux communautés locales de parvenir à une solution durable du conflit dans la région. Certains des interlocuteurs de la mission, parmi les représentants des deux Kivus, ont exprimé des réserves concernant la table ronde envisagée. À leur avis, la situation dans les Kivus ne pouvait être réglée qu'avec la coopération des pays voisins. Le Sénat pour sa part a estimé qu'une réunion

interinstitutionnelle rassemblant des hauts fonctionnaires et des militaires de haut rang et des membres du Sénat et de l'Assemblée nationale contribuerait utilement à assurer l'unité d'action du Gouvernement dans les Kivus.

90. Selon le Président Kabila – dont les vues ont trouvé écho à d'autres niveaux du Gouvernement – des efforts politiques et diplomatiques seraient nécessaires pour résoudre le problème posé par les quelque 6 000 hommes des FDLR qui demeuraient sur le territoire de la République démocratique du Congo, et dont beaucoup avaient noué des liens étroits avec les populations locales. Le Président Kabila a ajouté néanmoins qu'une solution militaire au problème des groupes armés présents dans les Kivus, en particulier les groupes armés locaux, ne devait pas être exclue, car ces groupes continuaient à commettre des violations des droits de l'homme au détriment des populations locales, en particulier des actes de violence sexuelle. En même temps, le Rwanda devait être encouragé à prendre des mesures supplémentaires pour établir des conditions propices au retour dans leur pays des hommes des FDLR. La même opinion a été exprimée par le Président du Sénat lors de la réunion de la mission au Sénat. Le Président a également admis que les éléments des FARDC continuaient à violer les droits de l'homme, et a promis de continuer à prendre des mesures pour mettre un terme à leur impunité, à tous les niveaux de la hiérarchie.

91. La mission a instamment engagé ses interlocuteurs à adopter rapidement une stratégie précise centrée sur des moyens politiques et diplomatiques pour mettre un terme au conflit dans les Kivus et éliminer les causes profondes et déjà anciennes du conflit, notamment les tensions interethniques, les diverses formes de ressentiment liées aux problèmes fonciers, à la sécurité et à l'économie, et la dimension régionale du problème. La mission a souligné qu'il fallait donner la priorité à une approche politique et éviter de tenter de régler le conflit par la voie militaire. Elle a reconnu que les relations avec le Rwanda étaient un facteur essentiel dans le règlement de cette question, et a souligné aussi qu'il fallait que le Gouvernement congolais communique mieux ses intentions concernant les Kivus et d'autres questions de politique générale, pour mieux les expliquer au peuple congolais et à la communauté internationale. La mission a déclaré que le Conseil de sécurité et la MONUC étaient prêts à aider les autorités à élaborer une telle stratégie globale.

E. Relations régionales

92. Le Président Kabila a fait observer que les relations de la République démocratique du Congo avec ses neuf voisins étaient « bonnes ». Il a ajouté que les relations de son pays avec le Rwanda s'étaient améliorées mais que des progrès étaient encore nécessaires. Plusieurs initiatives ont aidé à renforcer les perspectives de normalisation des relations bilatérales avec le Rwanda, notamment la relance de la Communauté économique des pays des Grands Lacs et la signature du Pacte de sécurité et de stabilité dans la région des Grands Lacs. La mission a encouragé ses interlocuteurs, en particulier le Président Kabila, à redoubler d'efforts pour normaliser ses relations bilatérales avec le Rwanda, notamment par l'échange d'ambassadeurs. La République démocratique du Congo a récemment ouvert une représentation en Ouganda.

93. Le Président Kabila a accepté en principe la nécessité de normaliser les relations bilatérales entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Il

restait pourtant à résoudre plusieurs problèmes critiques avant que les deux pays puissent échanger des ambassadeurs; il fallait notamment trouver une solution aux problèmes de Nkunda et des FDLR. Entre-temps, la République démocratique du Congo organiserait le prochain sommet de la Conférence des Grands Lacs à Kinshasa et le Président Kabila espérait à cette occasion recevoir les Présidents Kagame et Museveni.

F. Réforme du secteur de la sécurité

94. Le Gouvernement a souligné combien il importait de bien maîtriser la réforme du secteur de la sécurité. Il avait défini une stratégie relative à l'avenir de l'armée congolaise. En raison des difficultés financières et opérationnelles actuelles, notamment le manque de moyens d'entraîner un grand nombre de soldats, le Gouvernement avait décidé d'assurer en priorité la formation de deux brigades d'élite bien entraînées et bien équipées qui s'occuperaient de résoudre les problèmes de sécurité du pays. Le reste des forces armées constituerait une « armée du développement » qui participerait à la reconstruction du pays notamment à la remise en état des grandes infrastructures et la réalisation de projets agricoles. Le plan du Gouvernement, qui comprend une analyse de besoins précis, serait communiqué aux donateurs en septembre dans l'espoir de recevoir leur aide. Le Ministre de la défense a également noté qu'il était urgent d'améliorer les relations entre les milieux civil et militaire.

95. Entre-temps, le Gouvernement organiserait, en juillet, une table ronde, qui rassemblerait ses partenaires internationaux pour définir la voie à suivre pour parachever l'intégration de l'armée et mener à son terme le processus de désarmement-démobilisation-réinsertion, et notamment la réforme de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. La mission a bien souligné qu'il fallait donner la priorité à la question de la cohésion de l'armée. Elle a noté que des progrès avaient été accomplis dans la réforme de la police, qui devait désormais être consolidée. Le Gouvernement et ses partenaires internationaux avaient parachevé un ensemble complet de mesures de réforme à long terme de la police, notamment un plan de réforme et un projet de loi-cadre. Le plan de réforme de la police et les projets de loi sur la réforme de la police seraient adoptés sous peu par le Gouvernement puis par l'Assemblée nationale.

96. Le Gouvernement a également demandé des éclaircissements sur les dispositions de l'embargo sur les armes institué par la résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité. La mission a expliqué que le régime de l'embargo ne s'appliquait pas aux FARDC non plus qu'aux unités intégrées de la police congolaise. La mission a pris note aussi des efforts que faisait le Gouvernement pour renforcer le secteur de la justice.

G. Situation socioéconomique

97. La mission était préoccupée par la situation économique dans la République démocratique du Congo : la population, après les élections, s'attendait à recueillir les dividendes de la paix, mais ceux-ci se concrétisaient trop lentement. Le Président et le Gouvernement ont noté que le Gouvernement avait établi un budget qui, à leur avis, permettrait seulement au Gouvernement d'accomplir les tâches prioritaires

exposées dans son programme. Le manque de ressources et la lourdeur du service de la dette empêchaient l'État de mettre en œuvre un programme socioéconomique plus ambitieux. Mais le Gouvernement prenait des mesures pour améliorer les indicateurs macroéconomiques et créer un climat favorable à l'investissement privé, notamment en luttant contre la corruption, en réexaminant les contrats miniers et en établissant une législation de l'exploitation des ressources naturelles.

H. Soutien de la communauté internationale

98. La mission a cherché à recueillir les vues des dirigeants congolais sur les meilleurs moyens, pour la communauté internationale, de continuer à aider la République démocratique du Congo dans le nouveau contexte postélectoral, notamment en organisant des consultations régulières de nature à promouvoir un dialogue politique. On a fait observer qu'il fallait une nouvelle forme de partenariat reposant sur le respect par la communauté internationale de la souveraineté « recouvrée » du pays. La communauté internationale devait être attentive à la volonté des Congolais de choisir la voie à suivre pour assurer la relance et la stabilité politique dans le pays. Le Président a déclaré qu'il était réceptif à l'idée de poursuivre, avec la communauté internationale, un dialogue qui devait être mené directement avec les institutions congolaises compétentes. Quant à décider si ce dialogue devrait se dérouler dans un cadre structuré ou de manière formelle, il s'agissait là d'une question technique que l'on pourrait facilement régler. Il importait de ne pas revenir à la formule du Comité international d'accompagnement de la transition. Il importait aussi que la MONUC adapte sa démarche et sa position à la situation nouvelle. Le Président espérait que l'attention que la communauté internationale devait porter à d'autres crises se déroulant en Afrique et ailleurs dans le monde ne compromettrait pas l'aide apportée à la République démocratique du Congo. Il a ajouté que son pays « avait besoin de l'aide de la communauté internationale », et notamment de la contribution pour au moins 24 mois encore d'une présence de maintien de la paix des Nations Unies.

I. Recommandations à l'intention du Conseil de sécurité

99. Tout en réaffirmant la pertinence des éléments contenus dans son mandat, la mission recommande :

a) Que le Gouvernement de la République démocratique du Congo cherche une solution à la crise des deux Kivus par des moyens politiques et diplomatiques. La mission souligne aussi que l'expérience de « mixage » dans le Nord-Kivu doit être suspendue et remplacée par un vrai « brassage », compatible avec les principes de l'intégration des FARCD;

b) Que les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda continuent à s'efforcer d'améliorer leurs relations diplomatiques;

c) Que les autorités congolaises entreprennent en priorité la réforme du secteur de la sécurité afin de consolider les résultats de la réforme de la police et de parachever l'intégration des unités de l'armée tout en menant à son terme le processus du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion;

d) Que les partenaires internationaux de la République démocratique du Congo organisent et coordonnent leur aide à la réforme du secteur de la sécurité de façon à maximiser son efficacité;

e) Que les autorités congolaises et leurs principaux partenaires internationaux s'organisent de manière à rendre possible un dialogue politique permanent.

V. Conclusion

100. Les membres de la mission du Conseil de sécurité en Afrique souhaitent dire combien ils ont apprécié de pouvoir échanger leurs vues avec celles de leurs partenaires africains sur diverses questions dont est saisi le Conseil de sécurité. Ils estiment que leurs travaux ont été très constructifs et utiles. Les Ambassadeurs Kumalo, Jones Parry, Voto-Bernales et de La Sablière, au nom du Conseil de sécurité et en leur qualité de responsables respectifs des différentes composantes de la mission, souhaitent qu'il soit pris acte de leur gratitude envers les divers gouvernements hôtes et d'autres interlocuteurs pour l'hospitalité, le soutien et le temps qu'ils leur ont accordés. Ils souhaiteraient en outre rendre hommage à leurs collègues du Conseil pour leur participation et leur contribution actives au succès de la mission. Enfin, ils souhaitent remercier le Secrétariat pour tout l'appui qu'il leur a fourni.

Annexe I

Composition et mandat de la mission

Composition de la mission

- M. l'Ambassadeur Olivier Belle (Belgique)
- M. l'Ambassadeur Wang Guangya (Chine)
- M. Lazare Makayat-Safouesse (Congo)
- M. l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière (France)
- M. l'Ambassadeur Leslie Christian (Ghana)
- M. Rachmat Budiman (Indonésie)
- M. l'Ambassadeur Aldo Mantovani (Italie)
- M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama)
- M. l'Ambassadeur Jorge Voto-Bernales (Pérou)
- M. l'Ambassadeur Tariq Ali Faraj H. Al-Ansari (Qatar)
- M. l'Ambassadeur Konstantin Dolgov (Fédération de Russie)
- M. l'Ambassadeur Peter Burian (Slovaquie)
- M. l'Ambassadeur Dumisani Kumalo (Afrique du Sud)
- M. l'Ambassadeur Emyr Jones Parry^a (Royaume-Uni)
- M. l'Ambassadeur Zalmay Khalilzad^b (États-Unis)

Mandat de la mission à Addis-Abeba et Accra

Conduite par Sir Emyr Jones Parry, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et M. Dumisani Kumalo, Ambassadeur de l'Afrique du Sud

1. Procéder à un échange de vues sur les moyens d'optimiser la collaboration entre le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, notamment dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.
2. Examiner des dispositifs qui permettraient d'instituer une collaboration plus étroite en matière de prévention des conflits, médiation, bons offices, maintien de la paix, reconstruction et consolidation de la paix après les conflits, et identifier les domaines qui nécessitent une attention particulière.
3. Étudier les moyens d'appuyer et d'améliorer durablement le capital de moyens et de capacités de l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine.
4. Procéder à un échange de vues sur des situations africaines complexes dont sont saisis à la fois le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en exprimant le vœu d'une coopération renforcée entre l'ONU et l'Union africaine sur un large éventail de questions, y compris les suivantes :

^a Addis-Abeba, Khartoum et Accra seulement. À Abidjan et à Kinshasa, c'est M. Michael Hoare qui représentera le Royaume-Uni.

^b Addis-Abeba, Khartoum et Accra seulement. À Abidjan et à Kinshasa, c'est M. William Brencick qui représentera les États-Unis.

- Soudan : facilitation de la mise en œuvre de l'approche par étapes du maintien de la paix, y compris le déploiement de l'opération hybride Union africaine/ONU;
 - Somalie : processus de réconciliation nationale; progrès et difficultés de la Mission de l'Union africaine en Somalie; rôle futur de l'ONU;
 - Tchad/République centrafricaine : perspectives de déploiement d'une mission de l'ONU;
 - Côte d'Ivoire : la transition politique, notamment les élections;
 - République démocratique du Congo : progrès et difficultés après les élections;
 - Éthiopie/Érythrée : exécution de la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie;
 - Grands Lacs (Armée de résistance du Seigneur) : menace posée par l'Armée de résistance du Seigneur et action en cours pour résoudre ce problème.
5. Saluer les efforts déployés par l'Union africaine pour réaliser une paix durable en Afrique et étudier les moyens d'instaurer des rapports plus étroits entre l'ONU et l'Union africaine, en accord avec le plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine.

Mandat de la mission au Soudan

Conduite par Sir Emyr Jones Parry, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et M. Dumisani Kumalo, Ambassadeur de l'Afrique du Sud

1. Réaffirmer l'attachement du Conseil de sécurité à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Soudan et la détermination de la communauté internationale à aider le Soudan à réaliser son développement dans la paix et la prospérité et examiner la mise en œuvre de l'Accord de paix global.
2. Encourager le Gouvernement soudanais et les parties non signataires à participer de manière constructive au processus de paix au Darfour afin de parvenir à une paix durable au Soudan, en appuyant en particulier les prochains pourparlers qui seront organisés au Darfour par les envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine.
3. Engager l'Union africaine et l'ONU, en consultation avec le Gouvernement soudanais, à faire tout leur possible pour parvenir sans tarder à un accord total au sujet des Conclusions d'Addis-Abeba, qui prévoient un processus politique revitalisé, un cessez-le-feu renforcé et une approche en trois phases du maintien de la paix, incluant : un module d'appui léger (première phase), un module d'appui renforcé (deuxième phase) et l'opération hybride (troisième phase), et pour les mettre en œuvre dans leur intégralité.
4. Encourager toutes les parties à appliquer pleinement l'accord de cessez-le-feu.
5. Souligner la nécessité pour toutes les parties de remplir leurs obligations internationales sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire.

Mandat de la mission en Côte d'Ivoire

Conduite par M. Jorge Voto-Bernales, Ambassadeur du Pérou

1. Saluer l'appropriation du processus de paix par les parties ivoiriennes dans le cadre de l'Accord de Ouagadougou.
2. Encourager les parties à appliquer intégralement et de bonne foi toutes les dispositions de l'Accord et des accords qui suivront et leur faire savoir que le Conseil est prêt à les aider à cet égard.
3. Saluer le fait que les parties ivoiriennes et le Facilitateur ont souligné que l'assistance des Nations Unies demeurerait indispensable tout au long du processus de paix. Déterminer avec les parties ivoiriennes et en liaison avec le Facilitateur le rôle des Nations Unies dans le suivi du processus de paix. Souligner qu'il importe de respecter le calendrier convenu.
4. Souligner qu'il importe de régler durablement et définitivement la crise et d'assurer, par conséquent, la crédibilité de l'ensemble du processus. Réaffirmer, en particulier, l'attachement du Conseil de sécurité à la crédibilité des élections, qui sera garantie par la certification des étapes clés du processus électoral. Rappeler la nécessité de faire en sorte que les opérations de désarmement des ex-combattants et des milices, d'identification de la population et d'inscription des électeurs, telles que prévues dans l'Accord de Ouagadougou, se déroulent de manière crédible.
5. Engager les parties à créer un environnement favorable à la tenue d'élections libres, ouvertes, régulières et transparentes, notamment en garantissant la neutralité des médias.
6. Faire observer que le Conseil examinera le régime des sanctions avec le souci du processus de paix, en tenant compte de l'application pacifique de l'Accord de Ouagadougou.
7. Encourager les parties ivoiriennes, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou, à assurer la protection des civils vulnérables et en particulier des enfants, des femmes, des personnes déplacées et des autres groupes touchés par la crise.

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo

Conduite par M. Jean-Marc de La Sablière, Ambassadeur de la France

1. Réaffirmer l'engagement du Conseil de sécurité à aider les autorités congolaises à consolider la paix, les institutions démocratiques et l'état de droit pendant la période suivant la transition en République démocratique du Congo. Souligner que le nouveau mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) défini par la résolution 1756 (2007) constitue une importante contribution des Nations Unies à ces efforts.
2. Saluer l'adoption du programme du Gouvernement, en particulier le contrat de gouvernance qui en fait partie, et souligner qu'il importe que le Gouvernement mette en œuvre rapidement le contrat et qu'il fasse en sorte que la population reçoive les dividendes de la paix.

3. Exhorter tous les partis politiques à demeurer engagés en faveur du processus politique et de la réconciliation nationale dans le respect du cadre constitutionnel et de la légalité. Appeler les autorités démocratiquement élues à respecter l'espace et le rôle conférés aux partis d'opposition par la Constitution en vue d'assurer leur participation effective au débat politique national.
4. Souligner l'importance d'élaborer d'urgence une stratégie en matière de sécurité nationale et de planifier et de mener à bien la réforme du secteur de la sécurité, en vue de disposer dans les domaines de la défense, de la police et de l'administration de la justice d'organismes de sécurité professionnels, bien gérés, protégeant les civils et agissant en conformité avec la Constitution et dans le respect de l'état de droit, des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Souligner également l'importance de désarmer, démobiliser, réinstaller ou rapatrier, selon qu'il convient, et réinsérer les combattants congolais et étrangers. Étudier les prochaines actions à entreprendre par les autorités congolaises et leurs partenaires internationaux à cette fin.
5. Discuter avec les autorités congolaises des voies et moyens de dissiper les tensions actuelles et d'élaborer un plan pour la stabilisation à long terme de l'est du pays, en particulier les régions des Kivus et de l'Ituri. Appeler les autorités congolaises à accroître leurs efforts pour mettre un terme à l'impunité et assurer une protection effective de la population sur l'ensemble du territoire.
6. Exprimer la préoccupation du Conseil devant la persistance de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en particulier celles commises par les milices congolaises et les groupes armés étrangers mais aussi par des éléments des forces de sécurité congolaises.
7. Encourager le Gouvernement de la République démocratique du Congo à mettre en place avec ses principaux partenaires internationaux un arrangement efficace pour une consultation régulière permettant un dialogue politique.
8. Saluer la signature à Nairobi, le 15 décembre 2006, du Pacte de stabilité, de sécurité et de développement dans la région des Grands Lacs, et encourager le Gouvernement de la République démocratique du Congo à continuer à travailler avec ses voisins en vue de régler de manière constructive les problèmes de sécurité et de frontières communs aux pays de la région. Encourager le Gouvernement de la République démocratique du Congo à ratifier le Pacte de stabilité et à rétablir pleinement des relations diplomatiques avec l'ensemble de ses voisins.

Annexe II

Communiqué conjoint adopté par le Conseil de sécurité et par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

1. Rappelant que le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales;
2. Rappelant les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies sur les rapports avec les accords régionaux;
3. Rappelant le mandat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, tel que le prévoient les dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine;
4. Rappelant les déclarations du Président et les décisions du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité sur les relations entre les deux organes;
5. Conscients de la contribution apportée par l'Union africaine, les communautés économiques régionales et l'Organisation des Nations Unies à la promotion de la paix en Afrique;
6. Soulignant qu'il importe d'appuyer la mise en place de l'architecture africaine de paix et de sécurité, et encourageant à cet égard la mise en œuvre du programme décennal visant à renforcer les capacités entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine;
7. Nous nous engageons, à la réunion conjointe tenue ce jour, à instaurer des relations plus solides et mieux structurées entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité, notamment pour ce qui est de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, du maintien et de la consolidation de la paix, y compris la reconstruction et le développement après les conflits, ainsi que de l'échange d'informations sur les situations de conflit inscrites à l'ordre du jour des deux organes.
8. Nous sommes favorables au renforcement de la capacité de l'Union africaine au sein de la Commission dans tous les domaines pertinents, – comme la planification et la logistique –, et en particulier à l'établissement d'une capacité de maintien de la paix dotée de ressources suffisantes, ainsi que dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits.
9. Nous accordons une importance particulière à la mise en place de la force africaine d'intervention.
10. Nous sommes convenus d'étudier, en nous fondant notamment sur le prochain rapport du Secrétaire général, les moyens de soutenir et d'améliorer constamment les sources de financement et les capacités de l'Union africaine. Ce faisant, nous aurons à l'esprit qu'en prenant des initiatives pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique aux termes du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'Union africaine agit aussi au nom de la communauté internationale, et nous examinerons la possibilité de financer une opération de maintien de la paix menée par l'Union africaine ou sous sa direction, conformément à la demande formulée dans la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine [Assembly/AU/Dec.145(VIII)].

11. Nous sommes convenus de renforcer les liens entre toutes les structures pertinentes du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité, et notamment leurs organes subsidiaires.
 12. Nous sommes convenus de tenir des réunions communes du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité au moins une fois l'an, à Addis-Abeba ou à New York.
 13. Nous sommes partisans d'une coopération accrue entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine, en particulier dans les domaines de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix.
 14. Nous encourageons les deux organes à mettre en commun leurs expériences concernant les méthodes de travail.
 15. Nous encourageons l'Union africaine et le Conseil de sécurité à élaborer en étroite consultation les décisions relatives aux questions touchant la paix et la sécurité en Afrique.
 16. Pour renforcer notre relation, nous rechercherons les meilleurs moyens d'améliorer l'efficacité de l'action de l'Union africaine et de l'ONU en faveur de la paix en Afrique et d'améliorer la coordination entre les deux organisations. Nous attendons avec intérêt de poursuivre cet examen conjoint lors de notre prochaine réunion.
-